

### LIEN AVEC LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Axe n°1 : Orienter résolument et prioritairement la politique de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de santé – Mobiliser les outils de prévention du système de santé, objectif 2

### OBJECTIF GÉNÉRAL

Renforcer la prévention du diabète de la femme enceinte

### LES ACTIONS MENÉES

- Sensibiliser les professionnels de santé du territoire sur le repérage des femmes à risque (via par exemple l'information partagée sur le site internet de la CPTS, réunions de sensibilisation)
- Elaborer des parcours de soins complets et fluides pour les personnes à risque ou bien déjà atteintes de la maladie, en y associant également son entourage : organiser un groupe de travail pour préciser des protocoles de prise en charge complète et graduée (conseils, suivi, HDJ, etc.), en fonction du niveau de risque présent chez la personne, incluant les différents professionnels (médecin traitant, gynécologue, obstétricien, sage-femme, diététicienne, IDE, IPA, ...).

o Ces protocoles de prise en charge devront identifier un parcours à suivre avant, pendant et après la grossesse. Une attention particulière sera accordée au suivi du diabète gestationnel (diététique, auto-surveillance glycémique, insulinothérapie) ainsi qu'au suivi post-accouchement chez les femmes en surpoids ayant des troubles persistants de la glycorégulation.

o Concernant la phase après l'accouchement, le spectre des acteurs intervenant pourrait être élargi (ex. associer les PMI pour accompagnement l'alimentation des nouveau-nés et des bébés ; la Mutualité Social Agricole pour la prise en charge médicale et financière des patients en surpoids, avec des maladies chroniques, avec des phases dépressives, en sevrage du tabac grâce au forfait diététicien et psychologue)

La création des protocoles doit, entre autres, permettre la mise en réseau des différents acteurs prenant en charge la grossesse, au profit d'une prise en charge complète, fluide et adaptée.

### MOYENS ET OUTILS NÉCESSAIRES

- Information dédiée pour alimenter le site internet de la CPTS / réunions de sensibilisation
- Groupe de travail dédié pour élaborer des protocoles de prise en charge

### PUBLIC VISÉ

Femmes enceintes du territoire de la CPTS

### LES PARTENAIRES

Acteurs de la prise en charge du diabète chez la femme enceinte (MT, gynécologue – obstétricien, sage-femme, infirmier, pharmacien, laboratoire, etc.)

MSA

Naitre en Alsace

PMI (réfèrent médical, sages-femmes, etc.)

Acteurs de la prise en charge du diabète chez la femme enceinte (MT, gynécologue – obstétricien, sage-femme, infirmier, pharmacien, etc.)

UGECAM pôle CERRAN hôpital de jour métabolique

### PLANNING PRÉVISIONNEL

Début : entre 12 et 24 mois après la signature de l'ACI

**VOUS SOUHAITEZ PRENDRE PART À L'UNE DE NOS ACTIONS, ADHÉREZ...**

